

Au cours de la séance plénière qui s'est tenue le 8 décembre 2009 à Neuilly-sur-Seine, sous la présidence de Bernard REMAUD, la Commission a

- approuvé le compte rendu de la séance plénière du 10 novembre 2009, ainsi que les avis et décisions correspondants.
- entendu 2 communications du Président,
 - . l'une relative à la rencontre qu'il a eue, accompagné des vice-présidents, avec le Directeur de Cabinet de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,
 - . l'autre relative à la réunion de travail avec le Délégué Général de la Conférence des directeurs d'écoles françaises d'ingénieurs et le Directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle, afin d'étudier le projet de convention de collaboration CTI/CDEFI. Le Directeur général a confirmé son accord pour que la subvention ministérielle de la CTI soit gérée dans le cadre de cette convention, à compter de 2010.
- autorisé le Président à signer une convention-cadre avec la Conférence des directeurs d'écoles françaises d'ingénieurs. Cette convention est accompagnée de 2 annexes relatives l'une à la gestion financière et comptable de la CTI, l'autre à la gestion du personnel de la CTI.
- arrêté une liste d'experts nationaux, internationaux et étudiants
- eu un échange de vues sur les années de spécialisation.
- désigné des rapporteurs pour différentes missions, hors suivi périodique.

Enfin, la Commission a donné des avis et pris des décisions:

1/ Suivi périodique du Nord-Est (habilitation à compter de la rentrée 2010)

- Région Lorraine – Académie de Nancy-Metz (suite)

Institut national polytechnique de Lorraine (INPL): École nationale supérieure des industries chimiques (ENSIC)

Avis favorable au renouvellement, pour 3 ans, de l'habilitation à délivrer les titres suivants :

- *Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des industries chimiques de l'Institut national polytechnique de Lorraine*, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue.
- *Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des industries chimiques de l'Institut national polytechnique de Lorraine, spécialité Génie chimique*, en partenariat avec l'UIC, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue.

Par ailleurs, la Commission prend acte de la lettre en date du 1^{er} octobre 2009 par laquelle l'Institut national polytechnique de Lorraine renonce à solliciter le renouvellement de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'année de spécialisation Génie chimique*

(AVIS N° 2009/12-01 – il sera associé aux avis N° 2009/10-04 et N° 2009/11-01 relatifs aux autres écoles de l'INPL)

Université Nancy-I

École supérieure des sciences et technologies de l'ingénieur de Nancy (ESSTIN)

Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'École supérieure des sciences et technologies de l'ingénieur de Nancy de l'Université Nancy-I*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

École nationale supérieure des technologies et industries du bois (ENSTIB)

Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des technologies et industries du bois de l'Université Nancy-I*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

École supérieure d'informatique et applications de Lorraine (ESIAL)

Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'informatique et applications de Lorraine de l'Université Nancy-I*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

(AVIS N° 2009/12-02)

École supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Metz (ESITC Metz):

Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Metz*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

(DECISION N° 2009/12-03)

2/ Développement de l'apprentissage

TELECOM ParisTech:

Avis favorable à titre expérimental, pour 2 ans à partir de la rentrée 2010 ([mise en phase avec l'évaluation périodique](#)), à l'extension à l'apprentissage de la préparation du titre d'*Ingénieur diplômé de Télécom ParisTech*. La poursuite de l'habilitation à partir de la rentrée 2012 sera examinée dans le cadre du suivi périodique de l'Académie de Paris.

(AVIS N° 2009/12-04)

École supérieure d'ingénieurs en électronique et électrotechnique (ESIEE):

Décision favorable, pour 3 ans à partir de la rentrée 2010 ([mise en phase avec l'évaluation périodique](#)), à l'extension à la majeure *Conception numérique 3D : réalité virtuelle, simulation, maquette numérique*, de la préparation dans le cadre de l'apprentissage du titre d'*Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs en électronique et électrotechnique*.

(DECISION N° 2009/12-05)

André MORA